Facture de production Photovoltaïque avec changement de compteur

Facture N°:	Etablie le :
Contrat d'achat n°:	
Dávia da da fasturation du	
Convidence do una diseta su	Advance de l'archelletion de Dondontion
Coordonnées du producteur	Adresse de l'installation de Production
Adresse:	Adresse:
Code Postal & Commune :	Code Postal & Commune :
@mail:	
Tél :	<u>Coordonnées de l'Acheteur ESL</u>
N° TVA Intracommunautaire :	Energies Services Lavaur 18 avenue - Victor Hugo 81500 Lavaur.
SIREN:	@:facturation.producteur@esl81.fr / Tél:05.63.83.64.80 N° TVA:FR 70 431452 010 / SIRET: 431 452 010 00017
Compteurs	
Compteur de production (ancien)	Compteur de non-consommation (ancien)
Nouvel index (P1):	Nouvel index (A1):
Ancien index (P2):	Ancien index (A2):
Compteur de production (nouveau)	Compteur de non-consommation (nouveau)
l l	
Nouvel index (P3):	Nouvel index (A3):
Nouvel index (P3): Ancien index (P4):	Nouvel index (A3):
Ancien index (P4): Production	
Production Production brute (P1-P2): No.	Ancien index (A4):
Production Production brute (P1-P2): No.	Ancien index (A4):
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): Noi Production nette: Plai Rémunération de la production Production livrée en kWh au tarif T1	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): No. Production nette: Plai Rémunération de la production Production livrée en kWh (jusqu'au plafond (Q1)) au tarif T1 (cts€/kwh)	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant (Q1 xT1 ÷ 100)
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): No. Production nette: Plai Rémunération de la production Production livrée en kWh (jusqu'au plafond (Q1)) au tarif T1 (cts€/kwh)	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): Noi Production nette: Plat Rémunération de la production Production livrée en kWh au tarif T1 (jusqu'au plafond (Q1)) (cts€/kwh) Production livrée en kWh au tarif T2	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant (Q1 xT1 ÷ 100) Montant (Q2 xT2 ÷ 100)
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): Note that the production nette: Plate that the production nette: Plate that the production is a second to the production of the production is an example of the prod	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant (Q1 xT1 ÷ 100) Montant (Q2 xT2 ÷ 100)
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): Noi Production nette: Plat Rémunération de la production Production livrée en kWh au tarif T1 (jusqu'au plafond (Q1)) (cts€/kwh) Production livrée en kWh au tarif T2 (au delà du plafond (Q2)) (cts€/kwh) Montants soumis au régime de l'autoliquidation,TVA due par le preneur assujetti; auto liquidation en app Rémunération de la de la prime de vente en surplus Prime de vente en surplus	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant (Q1 xT1 ÷ 100) Montant (Q2 xT2 ÷ 100)
Ancien index (P4): Production Production brute (P1-P2): Note Production nette: Plate Rémunération de la production Production livrée en kWh au tarif T1 (cts€/kwh) Production livrée en kWh au tarif T2 (au delà du plafond (Q2)) (cts€/kwh) Montants soumis au régime de l'autoliquidation,TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en app Rémunération de la de la prime de vente en surplus	Ancien index (A4): n-consommation (A1-A2) fond de production annuel: Montant (Q1 xT1 ÷ 100) Montant (Q2 xT2 ÷ 100) lication de l'article 283-2 quinquies du CGI

Conditions de règlement: Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement